DIRECTION IMMMOBILIERE ÎLE-DE-FRANCE
PÔLE DEVELOPPEMENT ET PLANIFICATION
Urbanisme1
5/7 Rue du Delta (SN0088) - 75009 PARIS
TÉL. : +33 (0)1 53 32 70 00 - FAX : +33 (0)1 53 32 71 12

SNCF IMMOBILIER

ARRIVE LE
03 AOUT 2015
DDT des Yvelines
SPACT/Planification Versailles

Direction Départementale des Territoires
Service Planification Aménagement et
Connaissance des Territoires
Planification Versailles
35, rue de Noailles – BP 1115
78011 VERSAILLES

Objet : PAC PLU – Elaboration / Révision PLU

- V/Réf : spact_pv_20150605_ConsultPAC
- Affaire suivie par : spact_pv

- N/Réf. : AB/PAC PLU/SAINT MARTIN LA GARENNE/PSL/70712
- Affaire suivie par : M. Abdelaziz BERNICHI
  - Email : abdelaziz.bernichi@sncf.fr
  - Tél. : 01 53 32 70 38

A Paris, le : 28 JUIL. 2015

Monsieur,

Je vous informe que, depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2015 de la Loi du 04 août 2014 portant réforme ferroviaire, SNCF est dénommée SNCF Mobilités et RFF est dénommé SNCF Réseau.

Par courrier du 05 juin 2015, réceptionné dans nos services le 24 juillet 2015, vous avez bien voulu m'informer de la décision de la commune de Saint-Martin-la-Garenne de prescrire, par délibération, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Vous avez demandé à SNCF Mobilités de vous faire connaître, pour ce qui la concerne et au nom de SNCF Réseau, les servitudes d'utilité publique, les projets d'intérêt général et toute autre information relatifs à l'élaboration de ce document.

SNCF Mobilités et SNCF Réseau n'ont pas d'emprise ferroviaire sur le territoire de cette commune et à ce jour je n'ai pas connaissance d'un projet d'intérêt général de SNCF Mobilités ou SNCF Réseau ayant un impact sur le territoire de cette commune.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Urbanisme,

Abdelaziz BERNICHI

SNCF - RCS BOBIGNY B 808 332 670